

Affaire suivie par :
Laurence Brosse
Principale du collège

Cagnes sur Mer, le 15 décembre 2021

La Principale

Collège A. Malraux
14 chemin du vallon des vaux
06800 CAGNES SUR MER
Tél : 04 93 19 37 50
Mél : ce.0061737f@ac-nice.fr

aux

Parents d'élèves de 3^{ème}

OBJET : SAISIE DES INTENTIONS D'ORIENTATION PROVISOIRES (1^{er} SEMESTRE)

Votre enfant vient d'achever une première période dans sa classe de 3^{ème}, année déterminante qui marque la fin du collège et **fixe le choix de l'orientation au lycée que ce soit en voie professionnelle, générale ou technologique**. C'est également l'année des premiers examens et du premier diplôme. Il est donc important de s'organiser, dès maintenant et à bientôt un mois du premier conseil de classe, afin de mettre toutes les chances de son côté. Pour cela, les équipes pédagogiques et éducatives du collège André Malraux accompagnent votre enfant, sans pour autant travailler à sa place.

1. L'OBTENTION DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)

Afin de préparer au mieux les élèves au DNB, le collège André Malraux propose plusieurs temps forts :

- **1 DNB blanc** dans les conditions réelles d'examen **les 10 et 11 mars 2022**.
- **Le dispositif « Devoirs faits »** pour retravailler certaines notions du cours ou pour surmonter des difficultés plus profondes.
- **Les différents devoirs et conseils** proposés par les équipes enseignantes au cours de l'année.

À titre d'information, le DNB évalue d'une part le travail fourni par l'élève durant l'année à travers les compétences (contrôle continu) sur 400 points et d'autre part les épreuves terminales du mois de juin 2021 sur 400 points également.

Travailler régulièrement au cours de l'année aide donc grandement les élèves à obtenir ce premier diplôme !

2. L'ORIENTATION

À la fin de l'année votre enfant quittera le collège. Il se pose donc de nombreuses questions auxquelles nous répondrons à travers plusieurs actions qui ont, pour certaines, déjà été initiées :

- **L'entretien individuel de rentrée le 3 septembre 2021**.
- **Des mini-stages de découverte (1/2 ou 1 journée)** en lycée général-technologique et en lycée professionnel **entre janvier et avril 2022** (cf. propositions sur Pronote)
- **Une séquence d'observation en milieu professionnel (stage en entreprise) du 24 au 28 janvier 2022**. À cet effet des documents (convention, autorisation parentale et carnet de bord) ont été remis à votre enfant par le professeur principal.
- **Des entretiens collectifs et individuels avec la Psychologue de l'Éducation nationale** pour éclairer des traits de personnalité, des centres d'intérêts et pour faire des choix d'orientation cohérents (permanences de M.Mervellet au

collège le vendredi ou au Centre d'Information et d'Orientation d'Antibes, joignable également durant les vacances scolaires).

- **Le site ONISEP** qui renseignent sur les différentes filières proposées dans l'académie de Nice.
- **Des interventions d'anciens élèves** du collège qui expliqueront l'expérience de leurs premiers mois en lycée.
- **Des entretiens parents-professeurs** en cours e de 1^{er} et 2^{ème} semestre afin d'échanger sur les résultats de votre enfant, et de vous informer sur son évolution dans l'année.
- **Une réunion d'information** organisée au lycée Renoir et animée par les proviseurs des lycées de secteur pour répondre aux différentes questions. (Maintenue en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).
- **Les portes ouvertes des lycées** organisées entre **février et avril 2022** (dates à venir sur ProNote).
- **Les heures de vie de classe** animées par le professeur principal et qui est un temps pour travailler sur l'orientation, revoir certains points précis de difficulté, etc.
- **Et bien sûr toutes les communications** que vous pouvez avoir au quotidien avec les équipes du collège.

3. LE CALENDRIER DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION

📅 Janvier : saisie par les familles des demandes **provisoires** d'orientation : soit en voie générale (2^{nde} GT) soit en voie professionnelle (2^{nde} professionnelle ou CAP). Le conseil de classe du 1^{er} semestre examinera votre demande et émettra un avis provisoire. Votre demande pourra changer pour le 2^{ème} semestre.

📅 Fin mai : demandes et propositions définitives d'orientation. Le conseil de classe du 2nd semestre examine vos demandes et vous répond à nouveau par une décision d'orientation du chef d'établissement. La décision d'orientation n'est pas une sanction mais elle est prononcée dans l'intérêt de l'élève, en prenant en compte ses résultats et sa posture face au travail. **Il est donc capital de dialoguer tout au long de l'année avec l'équipe pédagogique pour que les vœux exprimés soient le plus cohérents possibles avec les résultats de l'élève qui, eux, détermineront la décision d'orientation.**

📅 Fin mai/début juin : A partir des décisions d'orientation, les vœux précis de filière et d'établissement pourront être formulés (3 minimum en voie professionnelle, 10 maximum).

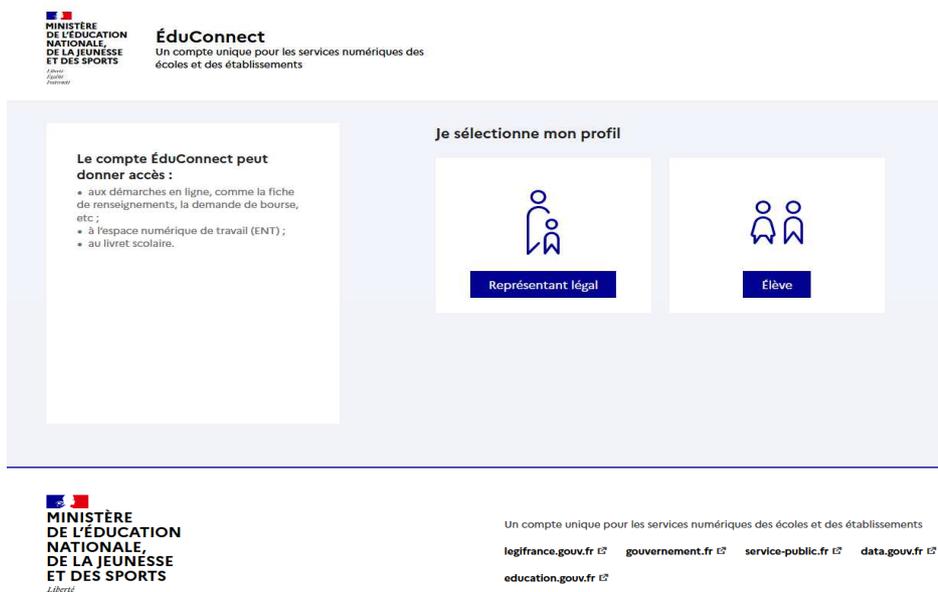
📅 Juillet : Résultats d'affectation. Les élèves n'ayant pas été retenus sur un de leurs vœux, se verront proposer des places vacantes dans une autre filière. **Attention, le redoublement n'est pas un choix d'orientation.**

4. GUIDE DE SAISIE DES INTENTIONS D'ORIENTATION (DEMANDE PROVISOIRE)

Pour procéder à la saisie des intentions d'orientation de votre enfant, il faut accéder à l'adresse internet suivante :

teleservices.education.gouv.fr

L'accès à cette plateforme est le même que celui qui vous a été proposé en début d'année pour la formulation des demandes de bourses ou des règlements de factures. **En cas de difficulté de connexion (oubli de codes, réinitialisation, activation, etc.) vous êtes invités à vous rapprocher du collègue par mail.**



Une fois connecté à cette plateforme, vous parvenez à l'écran d'accueil vous permettant de choisir la rubrique **SERVICE EN LIGNE ORIENTATION (SLO)**



La rubrique **SLO** vous permet d'émettre vos **choix de voie d'orientation** par ordre de préférence.

Pour rappel, les **voies d'orientation** possibles sont les 3 suivantes :

- la voie générale et technologique (2^{nde} GT) pour préparer un baccalauréat général ou technologique,
- la voie professionnelle (2^{nde} professionnelle) pour préparer un baccalauréat professionnel (lycée ou apprentissage),
- la voie professionnelle (1^{ère} année de CAP) pour préparer un certificat d'aptitude professionnelle (lycée ou apprentissage).

Attention, le redoublement n'est pas un choix d'orientation.

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LEGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Vous avez la possibilité de saisir 3 intentions, qui seront classées par ordre de préférence avant de valider votre saisie.

L'avis provisoire du conseil de classe du 1^{er} semestre vous sera communiqué à l'issue de celui-ci.

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Annuler Valider

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement

L'équipe pédagogique et éducative du collège reste disponible tout au long de l'année pour répondre à vos questions.

Pensez également à consulter régulièrement les résultats de votre enfant sur ProNote.

L. Brosse



